

Bulletin d'histoire politique

Regards français et américains sur un thème politique : l'historiographie de l'État français de la fin du Moyen Âge 2e partie

Bruno Paradis



Volume 10, Number 3, Spring 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060797ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060797ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paradis, B. (2002). Regards français et américains sur un thème politique : l'historiographie de l'État français de la fin du Moyen Âge : 2e partie. *Bulletin d'histoire politique*, 10(3), 140–151. <https://doi.org/10.7202/1060797ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2002

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Regards français et américains sur un thème politique : l'historiographie de l'État français de la fin du Moyen Âge

(2^e partie)

BRUNO PARADIS
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
UNIVERSITÉ LUMIÈRE-LYON II

Voici la seconde partie de l'essai historiographique portant sur le thème de l'État français de la fin de la période médiévale. Rappelons qu'un examen des recherches américaines permettait d'établir que l'intérêt pour l'État médiéval français a connu un certain essoufflement au début des années soixante-dix¹. Toutefois la chronologie des travaux des chercheurs français est tout autre. Comme c'était le cas avec les Américains, la production historique française doit elle aussi être regroupée autour de deux grandes écoles : celle de l'anthropologie historique et celle que nous avons appelée, par commodité, le groupe des « genésistes ». Au premier abord ces deux courants ne semblaient pas nécessiter de présentation individuelle. Comme nous le montrerons, les convergences méthodologiques sont beaucoup plus nombreuses que les divergences. En reprenant l'analyse là où nous l'avons laissée avec les cérémonialistes, nous nous intéresserons à la réception qu'ont eue leurs travaux dans l'Hexagone. En effet, il y a bel et bien eu une réception formelle et complète des travaux américains. En fait, ces recherches cadraient très bien avec l'idée que certains des médiévistes français les plus influents du moment se faisaient de l'histoire politique.

LES CÉRÉMONIALISTES EN FRANCE ET L'ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE

La réception de l'école cérémonialiste américaine se produit dans la seconde moitié des années quatre-vingt. Il s'agit d'ailleurs d'une véritable réception puisque des maisons d'éditions prestigieuses ont fait en sorte que les thèses principales, celles de R. Giesey, de R. Jackson et de S. Hanley, soient offertes en français. De même, les pages de la prestigieuse revue *Les Annales* leur ont aussi été largement ouvertes ; tour à tour les auteurs américains y ont été invités à présenter leurs méthodes et à faire un bilan de leurs

recherches. Un numéro de la série « Cahiers des Annales » a aussi été accordé à R. Giesey pour lui permettre de présenter les grandes lignes de l'ensemble de ce que nous pourrions appeler le « programme » des cérémonialistes. Les articles de ce recueil correspondent à une série de sept conférences données par l'auteur en 1985 à l'Institut Raymond Aron de l'École des hautes études en sciences sociales dans le cadre du séminaire animé par François Furet et Mona Ozouf².

Presque simultanément, les monuments de l'importante œuvre d'Ernst Kantorowicz furent enfin traduits en français. *Mourir pour la patrie*, qui reprend des articles des années quarante et cinquante, est publié aux Presses Universitaires de France en 1984; *Frédéric II*, l'œuvre de jeunesse, honnie, parue en allemand en 1927, est à son tour exhumée en 1987 avant que *Les Deux corps du roi*, écrit en anglais en 1957, ne le soit finalement à son tour en 1989³. En prenant connaissance de l'existence de ce courant historiographique pleinement constitué, mais jusque-là méconnu, les historiens médiévistes français découvraient l'histoire politique de « leur » État médiéval. Tout un pan de la politique et de l'État français médiéval se révélait ainsi.

À la même époque, Jacques LeGoff se tourne lui aussi vers l'histoire des rituels de la monarchie française. Il s'intéresse plus particulièrement au sacré et aux lieux où la cérémonie se déroulait, la cathédrale de Reims, et au caractère sacré de la monarchie française⁴. Il consacre aussi une étude à l'*ordo* de Saint Louis⁵. En 1985, dans son recueil d'articles *L'imaginaire médiéval*, J. LeGoff reprend un vieil article paru en 1971 en anglais dans la revue américaine *Daedalus* ayant pour titre « Is Politics still the Backbone of History ? ». Avec son texte, l'auteur répond par l'affirmative à cette question rhétorique⁶. Toutefois, toujours selon l'auteur, la politique dont il devrait maintenant être question n'aurait pour ainsi dire plus rien en commun avec l'histoire politique comme elle était pensée au XIX^e siècle. Au contraire, suite à ce constat, il propose de reprendre le concept anthropologique de pouvoir, pour l'intégrer dans le champ de la pratique historique. Il s'agissait là d'une notion qui suggérerait l'idée de centre et de profondeur et qui se rapprocherait des mentalités. Une telle histoire politique, ou pour reprendre les mots de J. LeGoff, une histoire du politique, serait donc tout à fait l'inverse de cette vieille histoire politique de surface contre laquelle les fondateurs des *Annales* ont défini leurs orientations. Quelques années plus tard, en 1991, J. LeGoff reprit presque textuellement les mêmes idées dans son important article programmatique sur le rôle de l'anthropologie en histoire dans le recueil *L'histoire médiévale en France. Bilan et perspectives*⁷.

Les perspectives de recherche identifiées pour l'histoire politique semblaient donc très bien s'arrimer aux travaux des cérémonialistes américains. La vision culturelle de l'État et de ses manifestations permettait même de

combler certaines lacunes de l'historiographie française tout en donnant raison à Fernand Braudel lorsqu'il proposa que «...l'histoire politique n'est pas forcément événementielle, ni condamnée à l'être»⁸. De plus, l'analyse diachronique permettait de répondre au souhait formulé par Jacques Julliard lorsqu'il proposait que le politique devait tendre vers la longue durée de manière à faire apparaître les structures en révélant les lois de fonctionnement internes des phénomènes⁹.

Pourtant, dans une série d'articles qui firent date, Alain Boureau provoqua une rupture franche avec les recherches américaines¹⁰. Par la critique qu'il fit des travaux tenus jusqu'alors pour innovateurs et irréprochables, il marqua le début de la seconde étape de l'intégration des cérémonialistes américains : celle de la critique. Celle-ci fut d'ailleurs virulente. Pour A. Boureau, les recherches menées dans la foulée des «cérémonialistes» impliqueraient une distinction trop marquée entre le religieux et le politique, une distinction qui ne peut avoir eu cours à la fin de la période médiévale et qui émanerait d'une lecture trop étroitement politique de l'œuvre d'Ernst Kantorowicz. L'analyse des rituels de la monarchie française a aussi été faite dans une perspective téléologique qui voyait dans l'absolutisme moderne l'aboutissement logique, voire inévitable, d'une l'évolution des mentalités et des institutions monarchiques. En cela, elle contribuerait à créer un modèle fictif, une forme parfaite et «fantasmique» des différents rituels. Ceci provoquerait un effet de «textualisation» qui subsumerait les irrégularités contextuelles de chaque manifestation rituelle dans une progression orientée vers une fin définie. Finalement, les rituels ont trop souvent été considérés comme des phénomènes permettant de recréer l'ordre dans les situations de tourmente et de conflits. Ce serait le péril de la «formalisation anthropologique» qui se traduirait, selon A. Boureau, par une utilisation trop rigide du concept de rite de passage emprunté à l'anthropologie de Victor Turner, pour lequel le rite résout les tensions et permet de créer, ou de recréer, l'ordre dans les contextes de crise¹¹. En clair, chaque cérémonie peut et doit être lue selon plusieurs registres. Comme nous l'avons souligné, pour R. Giesey, l'attention est portée vers la longue durée pour permettre l'analyse de la transformation de la grammaire des codes utilisés lors des rituels. Pour A. Boureau, un annaliste, il faut plutôt se concentrer sur les aspects contextuels dans lequel ont lieu les manifestations rituelles. Mais aujourd'hui, au-delà de la polémique, ne peut-on pas croire à la profonde complémentarité des niveaux d'analyse ?

À ces «tares» méthodologiques, A. Boureau en ajoute une nouvelle, de nature idéologique, qui serait, selon lui, typiquement américaine : c'est-à-dire «la croyance en l'existence d'une "idéologie constitutionnelle" française, forme transcendantale *a priori* de l'expérience politique française

depuis le *xv^e* siècle »¹². Or, sur ce sujet, ne peut-on pas croire que l'utilisation, certes anachronique, de l'idée de constitution peut avoir déclenché une levée de bouclier superfétatoire ? Dans la mesure où la constitutionnalité de la monarchie française de la fin du Moyen Âge repose sur les pratiques réelles, et constamment mises en valeur par les Américains, de consultation et de dialogue entre le roi et ses sujets, peut-être n'y a-t-il pas un si grand péril en la demeure ? Quoi qu'il en soit, ces critiques provoquèrent une remise en question durable des perspectives adoptées dans l'utilisation du rituel comme outil d'analyse en histoire¹³.

L'importance de ce dialogue nous entraîne sur la piste de la seconde école française qui, contrairement à celle de l'anthropologie historique, repose sur des recherches entreprises par des historiens ayant choisi le développement de l'État moderne comme objet principal de leur démarche intellectuelle.

L'ÉCOLE DES « GENÈSISTES »

Sous la bannière des « genésistes », ont été regroupées les très imposantes recherches produites dans les suites de l'action thématique programmée (ATP) organisée au CNRS au milieu des années quatre-vingt autour du thème fédérateur de la « genèse de l'État moderne » en Europe. Pour des raisons d'organisation pratique, le programme français devint un véritable groupe de recherche européen à la fin des années quatre-vingt, alors que la Fondation européenne de la science vint suppléer à la disparition des capitaux de recherche français. Le principal animateur de ces programmes fut sans contredit Jean-Philippe Genet, auquel s'est joint Wim Blockman une fois le programme devenu européen.

Les répercussions de ce programme de recherche n'ont d'égal que l'ampleur des ambitions de ses animateurs. Ainsi, même en ne retenant que les actes des colloques, pas moins de neuf recueils furent édités pour rendre compte de la première phase de la recherche qui attira la participation des universitaires de pratiquement toutes les ramifications du réseau français. À ce nombre, s'ajoute une série de onze autres recueils publiés sous les auspices de la Fondation européenne de la science. Finalement, la liste de ces ouvrages pourrait être allongée par l'énumération des publications produites par l'activité des 37 équipes dont l'action fut coordonnée par l'ATP. Avec une participation aussi diversifiée, on pouvait s'attendre à ce que les angles d'analyse soient eux aussi variés et, en effet, ils le furent. La production est à ce point éclectique et éclatée qu'il devient difficile de qualifier les méthodes employées. La meilleure façon est de présenter les thèmes des différents recueils. Ainsi, tour à tour, des thèmes comme le territoire, le droit, la théologie, les systèmes politiques, la culture et l'idéologie, la fiscalité (les

prélèvements et la redistribution), le rôle des villes, de la bourgeoisie, de l'aristocratie, la prosopographie, les élites du pouvoir, la guerre, la concurrence entre les États, la représentation, la propagande et la légitimation du pouvoir, guidèrent les débats et structurèrent les analyses. La longue bibliographie, bien trop longue pour figurer dans cet article, et la variété des thèmes abordés, permettent de comprendre l'ampleur et l'importance de cette démarche de recherche¹⁴. Malgré tout, certaines bases communes peuvent être identifiées. L'hypothèse générale qui a orienté l'ensemble de la démarche de recherche fut formulée en ces termes¹⁵:

« L'État moderne » est né entre 1280 et 1360 dans les royaumes de l'Europe de l'Ouest (en France, en Angleterre, en Écosse et dans les royaumes ibériques), ou plus exactement, il y a cristallisé, en tant que système politique, à partir d'éléments dont certains existaient depuis fort longtemps, parfois depuis l'Antiquité; et ce système politique a dès lors connu un développement continu, donnant naissance, à partir du ^{XVII}^e siècle, à différentes formes d'État dont l'origine est pour l'essentiel, commune.

Depuis cette première formulation, la liste des régions a été élargie pour refléter les différences régionales à plus petite échelle. Ainsi, on reconnaît maintenant les spécificités des États nés de la crise de la monarchie française c'est-à-dire l'État Bourguignon, la Savoie et la Bretagne¹⁶. La démarche comparatiste et le travail pluridisciplinaire ont encouragé la mise en valeur des modèles régionaux, tout comme l'adoption d'une perspective chronologique de longue durée a favorisé l'identification des transformations lentes des thèmes analysés¹⁷.

J. P. Genet proposa une définition de l'État moderne à partir de l'expérience que lui valut l'organisation du programme. Ainsi, « un État moderne, c'est un État dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique (et ce dans une dimension territoriale supérieure à celle de la cité), et dont tous les sujets sont concernés ». Dans cette définition, le système d'impôt implique une distinction entre les sphères publique et privée, et son fonctionnement laisserait de moins en moins d'espace à l'arbitraire. Dans ces États modernes en devenir, la fiscalité devait être acceptée par le truchement d'un dialogue entre le roi et la société politique du royaume. Les assemblées représentatives, les États généraux mais plus encore les États régionaux, remplissaient donc un rôle déterminant dans ce dialogue rendu nécessaire par les incessants besoins d'argent de la monarchie toujours aux prises avec de coûteuses guerres. Celles-ci sont d'autant plus importantes qu'elles sont tenues pour « le moteur de l'État moderne qui, avant tout, est un État de guerre »¹⁸. Dans cette perspective, les rituels monarchiques, analysés par les cérémonialistes et révisés par les spécialistes de l'anthropologie

historique, remplissaient de manière limitée et circonstancielle la même fonction de dialogue.

De même, bien qu'encore en période de genèse, l'État, par la légitimité qui lui est reconnue, est perçu comme le garant de sa sécurité propre, comme de celle de ceux qui vivaient sur son territoire, c'est-à-dire ses sujets. Le contrôle graduellement monopolistique de la justice ainsi que le développement d'une force militaire spécifique, sans être des conditions nécessaires au développement de l'État moderne, n'en demeurent pas moins des marqueurs de ce développement. Comme c'était le cas avec les analyses américaines de la *legal school*, l'interprétation « genésiste » prend solidement appui sur la sociologie de Max Weber. Les parallèles avec les recherches américaines ne sont pas difficiles à établir.

Trois phénomènes d'arrière-plan, ou contextuels, auraient favorisé l'apparition des États. Le processus de genèse s'articule d'abord dans les régions dominées par les monarchies féodales, c'est-à-dire sur un territoire correspondant aux limites de l'extension de la zone d'influence de la famille carolingienne. Tout comme le proposait J. Strayer, le renouveau de l'Église à partir de la réforme grégorienne et des problèmes de répartition des pouvoirs entre les pouvoirs temporels et spirituels est jugé déterminant par J. P. Genet. Finalement l'essor économique entre le ^xe siècle et le ^{xv}e siècle aurait, en favorisant le développement urbain, fortement encouragé un renversement des rapports de force avec le monde musulman. Toutefois, suivant à nouveau J. Strayer, à ces facteurs, nous serions enclins à ajouter à ce contexte la réintroduction graduelle du droit romain à partir du ^{xiii}e siècle.

Le travail des « genésistes » arrive à maturité entre le milieu des années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix. Toutefois, un programme aussi étoffé ne peut avoir été mis sur pied sans un apport théorique préexistant. Les origines de la démarche doivent être retracées dans les recherches élaborées par Bernard Guenée à la fin des années soixante. À bien des égards, B. Guenée posa alors les bases d'une nouvelle méthode pour l'histoire politique entièrement rénovée par une intégration de l'histoire sociale et de l'histoire intellectuelle. Concrètement, ceci se traduit par un questionnement allant bien au-delà de la surface des événements. Dans sa grande thèse publiée durant la première partie des années soixante, B. Guenée s'est attaqué à la grande question de la composition du personnel de l'État français entre le milieu du ^{xiv}e siècle et le milieu du ^{xvi}e siècle¹⁹. À cette chronologie hors norme, l'auteur ajoutait une méthodologie novatrice : la prosopographie. Quelques années plus tard, il s'intéressa au cérémonial de la monarchie française et produisit une étude sur les entrées royales dans laquelle il dressa un portrait des innovations cérémoniales médiévales que le temps n'a pas fait pâlir²⁰.

D'importants articles parus à la fin des années soixante lui donnèrent aussi l'occasion d'approfondir les questions liées au développement d'un sentiment national en France. De même, il fut le premier à s'intéresser au « construit » historique en portant une attention particulière au traitement historiographique accordé à l'État français depuis la période médiévale. B. Guenée va donc bien au-delà des structures juridiques en donnant une épaisseur sociologique à l'édifice administratif de l'État français et une coloration culturelle aux pratiques allant de pair avec son développement. Mais la véritable originalité des travaux de Bernard Guenée ne tient pas qu'à cela. À une époque où le cantonnement géographique des recherches se faisait d'une manière étroite, le cadre géographique et les limites chronologiques qu'il choisit sont particuliers; l'Occident médiéval tout entier est envisagé dans une perspective comparatiste et il se concentre spécifiquement sur les XIV^e et XV^e siècles, c'est-à-dire sur deux siècles qui étaient considérés jusque-là comme une simple période de transition vers les Temps Modernes. Pour B. Guenée, il existe un État original des XIV^e et XV^e siècles. Celui-ci se définit comme suit²¹:

Des États où le pouvoir du prince se développe, où les structures hiérarchisées de la société se précisent, battus par un flot démocratique qui commence à monter vers le milieu du XIV^e siècle, atteint son plus haut niveau dans les deux premières décennies du XV^e siècle, puis lentement se retire non sans laisser de traces, voilà, me semble-t-il, ce qui fait en dernière analyse l'originalité de l'histoire des États d'Occident aux XIV^e et XV^e siècles.

En dernière analyse, cette citation tirée de sa « Nouvelle Clio », qui est beaucoup plus que la synthèse que la nature de la collection qui l'accueille lui commandait d'être, permet de voir l'audace des formulations de B. Guenée : le langage anachronique y est partout présent. L'auteur utilise à profusion des mots comme information, propagande, bureaucrates et bureaucratie de même que politique économique. Il faut voir là une stratégie devant permettre d'illustrer la modernité de son objet d'étude. Ce qu'il a appelé la démocratie médiévale est un des exemples les plus percutants de cette stratégie.

En fait, les « genésistes », par leur programme et les fondements de leur recherche, ont très clairement « revampé » l'histoire politique. Depuis B. Guenée jusqu'au programme de la « genèse », l'étude de l'État français, comme celle des autres États européens, a été pour ainsi dire rendue conforme aux objectifs des premiers annalistes qui avaient redéfini leur discipline en opposition avec l'histoire politique. Cette situation, qui ne manque pas d'ironie, ne doit pas pour autant faire oublier que le premier livre de Marc

Bloch, *Les rois thaumaturges*, était une étude du caractère surnaturel des pouvoirs attribués aux rois au moment de leur sacre.

CONCLUSION: UNE QUERELLE POUR LA MÉMOIRE HISTORIOGRAPHIQUE?

Au terme de ce bilan historiographique, plutôt que reprendre un à un les traits dominants de l'interprétation des quatre écoles qui ont été présentées, il semble judicieux de tenter de replacer leur production respective dans leur contexte de développement. Tant aux États-Unis qu'en France, on peut croire, à la lumière de cette présentation, que la fin des années soixante marque un tournant déterminant dans la fabrication de l'histoire de l'État français médiéval. Ainsi, alors que les Américains se détournent presque complètement de cet objet d'étude, les Français le redécouvrent. Toutefois, dans la mesure où au sein des institutions d'enseignement, le changement de garde au niveau professoral se fait lentement, cette rupture ne devient pleinement perceptible que dans les années quatre-vingt. Dans les deux cas étudiés il est possible que ce soit là le résultat de transformations culturelles dans la façon de percevoir l'ensemble de la sphère politique. Des recherches plus approfondies sur les transformations des thèmes de recherche dans d'autres domaines de l'histoire et dans d'autres sciences humaines permettraient de formuler des propositions mieux affirmées.

Au fur et à mesure de l'avancement de cette recherche, il est apparu de façon de plus en plus nette que les liens entre les recherches américaines et françaises avaient masqué les transformations au sein de ces historiographies qui apparaissaient avoir été construites de façon quasi autonome. Il semble toutefois que ce qui a été appelé la réception des cérémonialistes américains en France a agi comme un trompe-l'œil masquant une réappropriation massive de l'histoire de l'État français de la fin du Moyen Âge par un groupe de chercheurs français jusque-là peu entichés par le sujet. Jusqu'à ce moment, l'hégémonie de l'école des *Annales* en avait proscrit le retour. On peut d'ailleurs se demander légitimement quel fut le rôle des annalistes dans ce retour du politique.

Selon Charles-Olivier Carbonell, les travaux de B. Guenée se distingueraient, entre autres, « par leur appartenance voulue au courant de la Nouvelle Histoire »²². À la même époque, cette Nouvelle histoire semblait pourtant ne pas vouloir faire une place à l'histoire de l'État. En effet, sauf erreur, le mot « État » ne figure pas dans le dictionnaire de la Nouvelle Histoire, édité près de dix ans après les travaux marquants de Bernard Guenée sur le sujet. À prime abord, aucune différence de but et de méthode n'était perceptible entre les travaux des tenants de l'anthropologie historique et les « genésistes » ; dans les deux cas, la méthode adoptée était comparatiste,

culturelle et misait sur le temps long pour faire apparaître des mouvements de fond. Pourtant, comme nous l'avons montré, des indices permettaient de croire qu'il existait bel et bien deux groupes.

Dans un article, encore une fois programmatique, paru en 1999, Jacques LeGoff annonçait le retour, dans l'historiographie française, de certains thèmes, jadis mis au ban par les annalistes²³. Le premier de ces thèmes est l'histoire politique. Cette histoire aurait été transformée et élargie, depuis une dizaine d'années, par l'intégration des notions de représentation et de symbolique du pouvoir. Toujours dans le même article, l'auteur y allait aussi de deux rappels quant à la pertinence de l'objet politique ainsi renouvelé. Le premier est un renvoi fait, pour mémoire et autorité, aux *Rois thaumaturges* de Marc Bloch. Le second rappel, beaucoup plus près de l'auteur, est formulé en ces termes qui forcent presque le sourire : « je me permets d'indiquer, dit-il, que j'ai esquissé ces nouvelles orientations de l'histoire politique dans un article "Is Politics Still the Backbone of History?", paru en 1971 dans la revue *Deadalus* ». Jacques LeGoff rappelle ainsi à ses lecteurs, qu'en plus d'être actuellement en vogue, l'histoire politique est bel et bien un objet d'étude appartenant historiquement aux *Annales*, d'autant qu'il a lui-même contribué à son renouveau à un moment où précisément rien ne s'y prêtait²⁴. Pourtant, une lecture attentive de l'article auquel il renvoie permet de voir qu'il s'agit d'un bref essai et, qu'à ce titre, le texte ne revêt pas la profondeur que prend généralement un article de recherche. On peut alors se demander quel intérêt pouvait avoir un tel rappel de cet article ? Cette question est d'autant plus intrigante qu'il ne s'agit pas de la première évocation de ce type de cet article²⁵. Des pistes permettant de formuler une hypothèse répondant à cette question se trouvent enfouies, çà et là, dans les notes de bas de page des auteurs ainsi que dans les sections de monographie et d'article que Gérard Noiriel a appelé le paratexte²⁶. Les tensions entre les annalistes déclarés et les « génésistes » deviennent bien perceptibles.

Jean-Philippe Genet, dans son article de synthèse sur les travaux des équipes de la « genèse », mentionne que si l'histoire politique a pu se renouveler à la fin des années soixante, c'est bien parce que Bernard Guenée en a élaboré le nouveau programme. Il enchaîne ensuite ainsi dans une parenthèse : « grâce à lui [B. Guenée], et non aux historiens de "l'école des *Annales*" qui en étaient encore à dénoncer les tares d'une histoire politique dont ils auront pourtant plus tard l'audace de se targuer du renouveau !, l'histoire politique en France est sortie de l'ornière où l'avait plongée les approches de l'histoire des institutions françaises traditionnelles... »²⁷. Ce commentaire, teinté d'un esprit ouvertement revanchard, n'était pas le premier adressé contre les annalistes. Une attaque encore plus directe et très

détaillée avait été portée par J. P. Genet contre ceux-ci dans l'article « Typologie de l'État moderne, le droit, l'espace »²⁸.

D'autres exemples de ces tensions pourraient être cités. C'est le cas en particulier pour l'intégration de l'œuvre d'Ernst Kantorowicz, d'abord traduite en français et présentée par J. P. Genet dans sa première édition qui est maintenant « dûment » accompagnée de la biographie écrite par Alain Boureau, le nouveau spécialiste de l'historien germano-américain²⁹. Il apparaît très clairement que le renouveau de l'histoire de l'État médiéval, et du politique en général, est revendiqué par les tenants des deux écoles françaises impliquées dans une lutte pour le prestige intellectuel que pourrait conférer la reconnaissance de l'antériorité d'un questionnaire. Au pays des annalistes, l'État médiéval français est un objet d'étude encore chaud.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La première partie de cette réflexion historiographique a été publiée dans le numéro précédent du *Bulletin d'histoire politique*. Une erreur s'est glissée dans la première partie de l'article. (vol 10, no. 2, p. 100) Le premier paragraphe de la première partie aurait dû se lire ainsi: « La période médiévale a jadis été présentée comme une époque barbare et désordonnée durant laquelle les rapports entre les individus étaient principalement faits de violence. Cette vision du Moyen Âge largement héritée des hommes de la Renaissance a depuis été modifiée par les historiens du XIXe siècle en fonction de leur allégeance politique propre. Le rôle joué par les rois et les princes a toujours été au centre des débats. Les uns voyaient dans l'action des seigneurs l'essence du désordre attribué à la période, tandis que les autres, adoptant une vision progressiste, rerouvaient dans cette même dynamique le germe des États libéraux du XIXe siècle. Toutefois depuis maintenant une quarantaine d'années, de nombreuses recherches ont montré que la mise en place des États nationaux a commencé dans les derniers siècles de cette période sombre, dans un intervalle de temps mal défini allant du milieu du XIIe siècle jusqu'au XVIIe siècle. Ce moment aurait été celui de la "genèse de l'État moderne". Dans les pages qui suivent nous nous proposons de reconsidérer les traits dominants de cette historiographie. »

2. Voir l'avant-propos de R. Giesey dans *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVe-XVIIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1987, 168 p.

3. À ces titres, il faut aussi joindre un numéro spécial de la revue *Le Débat* (no. 14, 1981) qui consacre ses pages à la présentation de longues traductions jusque-là inédites des recherches de E. Kantorowicz. On retrouve aussi un article synthèse sur le travail de Percy Schramm. Dans le cas de cet érudit au passé nazi, la « réhabilitation » scientifique n'a d'ailleurs pas eu de suite.

4. J. LeGoff, « Reims, ville du sacre », dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, II, *La nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 89-114. J. LeGoff, « Aspects religieux et sacrés de la monarchie française du Xe au XIIIe siècle », dans *La royauté sacrée dans le monde chrétien (colloque de Royaume, mars 1989)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992, p. 19-28.

5. J. LeGoff, « Coronation Program for the Age of Saint Louis: The Ordo of 1250 », dans J. M. Bak (dir.), *Coronations : Medieval and Early Modern Monarchic Ritual*, Berkeley/Los Angeles, University Press, 1990.
6. J. LeGoff, « L'histoire politique est-elle toujours l'épine dorsale de l'histoire ? », dans *L'imaginaire médiéval. Essai*, Paris, Gallimard, 1985, p. 333-349.
7. J. Berlioz, J. LeGoff et A. Guerreau-Jalabert, « Anthropologie et histoire », dans M. Balard (dir.), *L'histoire médiévale en France. Bilan et perspectives*, Paris, Seuil, 1991, p. 269-304.
8. Cité par Jacques Julliard dans « La politique » dans J. LeGoff et P. Nora, *Faire de l'histoire*. t. II *Nouvelles approches*, Paris, Gallimard, 1974, p. 231.
9. *Ibid.*, p. 237-239.
10. « Proposition pour une histoire restreinte des mentalités », dans *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 1989, vol. 44, no. 6, p. 1491-1504 ; « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique », dans *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 1991, vol. 46, no. 6, p. 1253-1264 ; « Ritualité politique et modernité monarchique » dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau, *L'État ou le Roi. La fondation de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, 1996, p. 9-25 [table ronde organisée en 1991].
11. La notion de rite de passage est particulièrement intéressante. Elle tient un rôle central dans les recherches sur les exécutions judiciaires. V. Turner, *Le phénomène rituel : structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990 [1969], 206 p.
12. Cet américanisme n'exclut par pour autant la « contamination » venue par le biais de l'histoire anglaise. A. Boureau, « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique », *op. cit.*, p. 1256.
13. Voir l'exposé théorique de Nicolas Offenstadt : « Le rite et l'histoire. Remarques introductives », dans *Hypothèses 1997. Travaux de l'École doctorale. Université de Paris I*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 9-14.
14. Une liste présentant les équipes et leurs travaux est incluse dans J. P. Genet, *L'État moderne : genèse. Bilan et perspective. Actes du Colloque tenu au CNRS à Paris les 19-20 septembre 1989*, Paris, CNRS, 1990, p. 285-350. Pour la portion européenne du programme voir : J. P. Genet, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 118, 1997, p. 3-4.
15. J. P. Genet, « La typologie de l'État moderne, le droit, l'espace », dans N. Coulet et J. P. Genet (dir.), *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État. Actes du colloque tenu à la Baume Les Aix, 11-12 octobre 1984*, Paris, CNRS, 1990, p. 10.
16. Nos recherches doctorales, ainsi que celles de Anne Lemonde, devraient permettre d'ajouter la principauté du Dauphiné à cette liste. B. Paradis, *Les assemblées d'États du Dauphiné à la fin du Moyen Âge et au début de la période moderne*, mémoire de DEA, Univ. Lumière-Lyon II, 2000, et A. Lemonde, *De la principauté delphinale à la principauté royale. Structures et pouvoir en Dauphiné au XIV^e siècle*, 5 t., thèse inédite, Université de Grenoble, janv. 2000.
17. J. P. Genet, « La typologie de l'État moderne... », p. 11.

18. J. P. Genet, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche... », p. 3-4. Le même auteur avait déjà formulé cette proposition d'une manière différente: « Enjeu du dialogue: l'impôt. Moteur du dialogue: la guerre ». J. P. Genet, « Une révolution culturelle du Moyen Âge ? », dans *Le débat*, no. 14, 1981, p.159.
19. B. Guenée, *Tribunaux et gens de justice dans le baillage de Senlis à la fin du Moyen Âge, vers 1380-vers 1550*, Paris, Ophrys, 1962, 587 p.
20. B. Guenée et F. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, CNRS, 1968, 366 p. À compléter néanmoins par N. Coulet, « Les entrées solennelles en Provence au XIVe siècle », dans *Ethnologie française*, 1977, p. 63-82.
21. B. Guenée, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, 5e éd., Paris, PUF, 1998 [1971], p. 286.
22. C. O. Carbonell, « Les origines de l'État moderne: les traditions historiographiques françaises (1820-1990) », dans W. Blockman et J. P. Genet (dir.), *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne. Actes du colloque organisé par la Fondation européenne de la science et l'École française de Rome. Rome, 18-31 mars 1990*, Rome, École française de Rome, 1993, p. 311.
23. J. LeGoff, « Les "retours" dans l'historiographie française actuelle », dans *Cahiers du Centre de recherches historiques*, avril 1999, no. 22, p. 9-19.
24. *Ibid.*, p.11.
25. J. Berlioz, J. LeGoff et A. Guerreau-Jalabert, « Anthropologie et histoire », *op. cit.*, p. 289. L'essai est d'ailleurs qualifié « d'article-programme ».
26. G. Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, 343 p. Voir plus particulièrement le dernier chapitre.
27. J. P. Genet, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche... », p.10.
28. J. P. Genet, « La typologie de l'État moderne, le droit, l'espace », p. 8-9.
29. A. Boureau, *Histoire d'un historien. Kantorowicz*, Paris, Gallimard, 1990, 173 p. Cet auteur avait d'ailleurs préfacé la traduction italienne des *Deux corps du roi* à la fin des années quatre-vingt.